

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CENTRES COMMUNAUTAIRES
DE LOISIR**

ÉTATS FINANCIERS

31 AOÛT 2024

crescendo

CABINET COMPTABLE | SERVICES-CONSEILS

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Fédération Québécoise des Centres Communautaires de Loisir

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fédération Québécoise des Centres Communautaires de Loisir (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 août 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 août 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

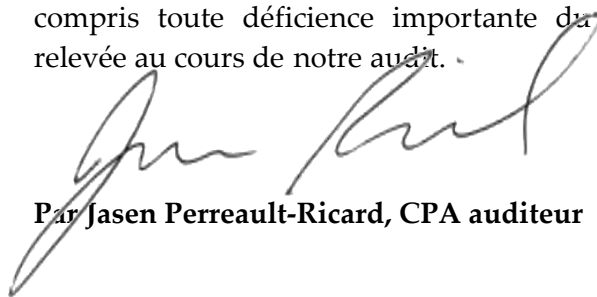
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Par Jasen Perreault-Ricard, CPA auditeur

Québec

Le 17 décembre 2024

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2024

Page 6

	2024	2023
Produits		
Subventions provinciales	554 740 \$	679 953 \$
Projets économiques	181 716	189 555
Cotisations des membres	136 048	130 798
Services aux membres	57 007	56 723
Intérêts	30 626	20 887
Subventions d'appariement	-	15 184
Subvention - Programme Population active	4 750	6 500
Autres revenus	<u>3 696</u>	<u>1 657</u>
	<u>968 583</u>	<u>1 101 257</u>
Frais d'exploitation		
Salaires et avantages sociaux	544 733	514 528
Assurances	146 937	136 941
Autres dépenses	2 344	2 330
Déplacements et représentation	21 280	34 441
Entretien et réparations	3 375	2 391
Fournitures de bureau et papeterie	8 202	3 617
Frais de gestion	5 393	5 237
Honoraires professionnels	92 367	88 077
Intérêts et frais bancaires	270	350
Loyer et location d'équipement	37 193	36 729
Prix de l'animation	118	-
Publicité et promotion	18 357	23 086
Redistribution aux membres	15 000	185 936
Services	34 645	41 917
Taxes et permis	1 133	987
Télécommunications	4 009	3 782
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>370</u>	<u>884</u>
	<u>935 726</u>	<u>1 081 233</u>
Excédent des produits sur les charges	<u><u>32 857</u></u> \$	<u><u>20 024</u></u> \$

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2024

Page 7

	Dotation	Affecté à des projets futurs	Investi en immobilisa- tions corporelles	Non affecté	2024 Total	2023 Total
Solde au début	13 592 \$	421 739 \$	1 850 \$	129 202 \$	566 383 \$	546 359 \$
Excédent des produits sur les charges	-	-	(370)	33 227	32 857	20 024
Affectation d'origine interne	<u>-</u>	<u>39 000</u>	<u>-</u>	<u>(39 000)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u><u>13 592</u></u> \$	<u><u>460 739</u></u> \$	<u><u>1 480</u></u> \$	<u><u>123 429</u></u> \$	<u><u>599 240</u></u> \$	<u><u>566 383</u></u> \$

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR

BILAN

31 AOÛT 2024

Page 8

	2024	2023
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	66 209 \$	56 869 \$
Placements temporaires, taux de 3,35 % à 4,65 %, échéant jusqu'en mars 2025	872 251	832 116
Débiteurs (note 3)	246 294	165 000
Stocks	3 537	3 537
Frais payés d'avance	<u>40 556</u>	<u>37 586</u>
	1 228 847	1 095 108
Placement affecté à la dotation	13 592	13 592
Immobilisations corporelles (note 4)	<u>1 480</u>	<u>1 850</u>
	<u><u>1 243 919</u></u> \$	<u><u>1 110 550</u></u> \$

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR

BILAN

31 AOÛT 2024

Page 9

	2024	2023
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 5)	62 460 \$	117 703 \$
Produits perçus d'avance	51 706	45 732
Entente de service	52 697	130 012
Apports reportés (note 6)	<u>477 816</u>	<u>250 720</u>
	<u>644 679</u>	<u>544 167</u>
Actif net		
Fonds de dotation	13 592	13 592
Affecté à des projets futurs	460 739	421 739
Investi en immobilisations corporelles	1 480	1 850
Non affecté	<u>123 429</u>	<u>129 202</u>
	<u>599 240</u>	<u>566 383</u>
	<u>1 243 919 \$</u>	<u>1 110 550 \$</u>

Pour le conseil d'administration,

Stéphanie Fauriol, administrateur

Marie-Eve Tremblay-Lesangen

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2024

Page 10

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	32 857 \$	20 024 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>370</u>	<u>883</u>
	<u>33 227</u>	<u>20 907</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(81 294)	(88 276)
Stocks	-	45
Frais payés d'avance	(2 970)	(6 274)
Créditeurs	(55 243)	62 650
Produits perçus d'avance	5 974	(17 003)
Entente de service	(77 315)	99 682
Apports reportés	<u>227 096</u>	<u>(125 797)</u>
	<u>16 248</u>	<u>(74 973)</u>
	<u>49 475</u>	<u>(54 066)</u>
Activité d'investissement		
Acquisition de placements temporaires	<u>(40 135)</u>	<u>96 422</u>
Activité de financement		
Remboursement de la dette à long terme	<u>-</u>	<u>(40 000)</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	9 340	2 356
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>56 869</u>	<u>54 513</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>66 209 \$</u>	<u>56 869 \$</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. Statut et nature des activités

La Fédération Québécoise des Centres Communautaires de Loisir, constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, regroupe des centres communautaires de loisir, offre des services essentiels en matière de formation et défend les intérêts des centres membres. Elle est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les apports reportés

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, du placement temporaire, des comptes clients et autres créances et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs et de la dette à long terme.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Comptabilité par fonds

Le fonds non affecté rend compte des activités et des programmes courants ainsi que des activités générales de fonctionnement de l'organisme.

Le fonds des immobilisations corporelles rend compte des activités liées aux immobilisations corporelles.

Le fonds affecté à des projets futurs rend compte des activités et des ressources affectées pour des projets qui auront lieu dans des exercices subséquents. Il se compose de 8 activités précises : la campagne de promotion, le programme de psychomotricité, le programme d'agrément, les colloques, le renouvellement des ressources humaines, une analyse d'impact social, le prix de l'animation (2024 à 2028) et le 50e anniversaire de l'organisme.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilité par fonds (suite)

Les apports reçus à titre de dotation sont présentés dans le fonds de dotation. Les produits du fonds de dotation en sont pas grevés d'affectation externes et peuvent servir au fonctionnement général de l'organisme.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les cotisations des membres sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Les revenus de projets économiques et services aux membres sont constatés lorsque les services sont rendus et que leur encaissement est raisonnablement assuré.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du coût réel pour les fournitures. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les coûts d'achèvement et les coûts pour réaliser la vente. Lorsqu'une reprise de valeur de stocks dévalués précédemment est constatée, cette reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes, le taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique	Amortissement linéaire	3 ans

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2024

Page 14

2. Principales méthodes comptables (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Entente de service

L'organisme reçoit des sommes afin de les redistribuer à ses membres et, à ce titre, ces sommes ne sont ni des revenus ni des charges pour l'organisme. Puisque l'organisme a la responsabilité de redistribuer à ses membres l'argent ainsi encaissé, un passif à court terme correspond à la valeur de ce montant.

3. Débiteurs

	2024	2023
Services aux membres à recevoir	38 573 \$	83 783 \$
Taxes à la consommation à recevoir	6 635	18 717
Subventions provinciales à recevoir	<u>201 086</u>	<u>62 500</u>
	<u>246 294 \$</u>	<u>165 000 \$</u>

4. Immobilisations corporelles

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	63 951 \$	62 471 \$	1 480 \$	1 850 \$
Matériel informatique	<u>50 866</u>	<u>50 866</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>114 817 \$</u>	<u>113 337 \$</u>	<u>1 480 \$</u>	<u>1 850 \$</u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2024

Page 15

5. **Créditeurs**

	2024	2023
Fournisseurs et frais courus à payer	4 606 \$	52 013 \$
Salaires et retenues à la source à payer	<u>57 854</u>	<u>65 690</u>
	<u>62 460 \$</u>	<u>117 703 \$</u>

Au 31 août 2024, les sommes à remettre à l'État totalisent 10 078 \$ (14 148 \$ en 2023).

6. **Apports reportés**

Les apports reportés représentent des subventions reçues pour certains projets qui, en vertu d'affectation d'origine interne, sont destinées aux opérations de l'exercice subséquent et des montants reçus pour des cotisations de membres de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes:

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	250 720 \$	376 517 \$
Moins : Montant constaté à titre de produits dans l'exercice	(559 490)	(686 452)
Plus : Montant reçu	<u>786 586</u>	<u>560 655</u>
	<u>477 816 \$</u>	<u>250 720 \$</u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2024

Page 16

7. Fonds affecté à des projets futurs

	2024	2023
Campagne de promotion	42 128 \$	42 128 \$
Programme de psychomotricité	50 000	50 000
Colloques	42 829	42 829
Renouvellement des ressources humaines	201 782	201 782
Analyse de l'impact social des centres communautaires de loisir	30 000	30 000
Programme d'agrément	50 000	50 000
Prix de l'animation	4 000	5 000
50e anniversaire	<u>40 000</u>	<u>-</u>
	<u>460 739 \$</u>	<u>421 739 \$</u>

8. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux totalisent 176 888 \$ et les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2025	34 208 \$
2026	34 575 \$
2027	35 085 \$
2028	35 787 \$
2029	37 233 \$

9. Instruments financiers

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux subventions à recevoir.

9. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.